

Règlementation spécifique relative aux Championnats de France Seniors 2021



Compte tenu de la crise sanitaire et du report des Championnats du Monde par équipes Seniors 2020 à l'automne 2021, la FIP (Fédération Internationale de Padel) a programmé les Championnats d'Europe par équipes Seniors plus tôt dans la saison, soit du 28 juin au 4 juillet prochains.

Nos Championnats Régionaux sont prévus dans les Ligues la deuxième quinzaine de juin : au choix de la Ligue : soit le week-end des 19/20, soit le week-end des 26/27 juin.

Certains de nos joueuses et joueurs sélectionnés en Equipe de France pour les Championnats d'Europe ne pourront pas, de fait, participer à leur Championnat Régional si celui-ci est programmé les 26/27 juin car en partance pour les Championnats d'Europe dès le samedi 26.

Après un audit des Ligues, il ne semble pas raisonnable d'imposer à l'ensemble des ligues de disputer leurs Championnats régionaux de Padel les 19/20 juin, car certaines d'entre elles ont déjà pris leurs dispositions : Championnats régionaux de Beach Tennis les 19/20, Championnats individuels Tennis à cette même date, sites réservés etc.

La sélection des joueurs et joueuses pour les Championnats d'Europe de Padel doit être communiquée à la FIP le 4 juin 2021 ; les dates limites d'inscription aux Championnats régionaux sont à la discrétion des ligues mais, pour la très grande majorité d'entre elles, antérieures au 4 juin.

Par conséquent, compte tenu de la chronologie des événements, et par souci d'équité entre tous les joueurs et joueuses qui seront sélectionnés en Equipe de France, voici, exceptionnellement, la réglementation retenue pour cette année :

- 1) Toute paire dont au moins 1 joueur (**par joueur entendre joueur ou joueuse*) est sélectionné en Equipe de France, sera exemptée de Championnat Régional et qualifiée d'office pour les Championnats de France.
- 2) Les deux joueurs devront communiquer la composition de leur paire à la FFT au plus tard le 15 mai 2021.
- 3) Aucun changement de partenaire ne pourra être effectué après le 15 mai 2021. Mais si la paire ne souhaite plus « prendre le risque » d'être qualifiée d'office, ou change d'avis (*cas qui a toutefois peu de chance de se produire*), libre à elle de s'inscrire alors à un Championnat Régional si toutefois elle est réglementairement dans les temps. Si elle ne peut plus s'inscrire à un Championnat Régional, elle ne pourra alors, de fait, pas participer au Championnat de France. A l'inverse, une paire déjà inscrite à un Championnat régional mais n'ayant pas encore démarré la compétition, peut se désinscrire de ce Championnat et s'inscrire sur la liste des « paires qualifiées d'office ».
- 4) Les deux joueurs inscrits sur la liste intitulée « paires qualifiées d'office », puisque *potentiellement* exemptés de Championnat Régional, ne devront *pas être obligatoirement licenciés dans la même ligue en date du 15 mai 2021, mais devront l'être au moment des Championnats de France*.

Deux cas de figure peuvent alors se présenter :

- a. Soit les deux joueurs sont bien licenciés dans la même ligue au 15 mai 2021, auquel cas ils représenteront obligatoirement cette même ligue lors des Championnats de France programmés fin septembre ;

- b. Soit ils ne sont pas encore licenciés dans la même ligue au 15 mai 2021 ; ils devront alors l'être obligatoirement au moment des Championnats de France, soit le 24 septembre 2021. Ils communiqueront à la FFT le nom de la Ligue pour laquelle ils souhaitent s'engager au plus tard le 15 septembre 2021 (changement(s) de club obligatoire(s), naturellement)
- 5) Cas de blessure (ou maladie) : le Capitaine de l'Equipe de France devra communiquer à la FFT sa liste de joueurs sélectionnés pour les Championnats d'Europe, au plus tard le 4 juin 2021.
- Si un joueur d'une paire inscrite sur la liste « *paires qualifiées d'office* » se blesse, alors que le Capitaine de l'Equipe de France a déjà transmis sa liste à la FFT, et que ce joueur initialement sélectionné est remplacé car ne pouvant plus participer au Championnat d'Europe pour cause de blessure (ou maladie), sa paire restera toutefois qualifiée pour les Championnats de France.
- 6) Le Championnat de France regroupe 24 paires, qui seront qualifiées comme suit :
- a. 14 paires Championnes de Ligues (à date, 13 Ligues métropolitaines + La Réunion)
 - b. N paires qualifiées d'office (entre 4 et 8)
 - c. $24 - 14 - N = X$ paires repêchées au Classement parmi tous les participants aux Championnats Régionaux.